

Délibération N°23

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	23
VOTANTS :	25

OBJET :

**DÉCISION MODIFICATIVE N°
5 AU BUDGET 2022.**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt-deux

Le Cinq Décembre à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 29 Novembre 2022 s'est réuni,
à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire
publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. PERRET (pouvoir du titulaire M. LASSALLE)
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES, M. BOUCHET, M. BRUNIAU, Mme CHERVIN, M. ROUSSILHE, Mme MINARD de CHABANNES, M. BODIN, Mme PÉRICHON, M. FERBOS, Mme AUBIN
- Commune de PÉRIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de BERT : M. VIVIER, pouvoir à Mme THÉVENOUX
- Commune de LAPALISSE : Mme QUATRESSOUS, pouvoir à M. BOUCHET

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président explique à l'assemblée que quelques virements de crédit s'imposent. Ils visent à réajuster les montants inscrits initialement à certains articles comptables, aussi bien en section de fonctionnement que d'investissement.

Il les soumet à l'assemblée pour approbation.

BUDGET PRINCIPAL n°34000 (n°5) :

Une erreur s'est glissée lors de l'élaboration du Budget Primitif 2022 au sujet de la dotation aux provisions pour dépréciation d'actifs. Elle a été saisie en opération d'ordre budgétaire ; or nous souhaitons le régime de droit commun, à savoir un régime de provisions semi-budgétaires.
 Il convient de rectifier cette anomalie.

Section de fonctionnement – Dépenses :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
6817 / 042	Dotation aux provisions pour dépréciation d'actifs circulants	1 000,00	- 1 000,00	0,00
6817 / 68	Dotation aux provisions pour dépréciation d'actifs circulants	0,00	+ 1 000,00	1 000,00
TOTAL			0,00	

Section d'investissement – Dépenses :

Article / Prog.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
020	Dépenses imprévues	60 701,74	- 1 000,00	59 701,74
TOTAL			- 1 000,00	

Section d'investissement – Recettes :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
4912 / 040	Dotation aux provisions pour dépréciation d'actifs circulants	1 000,00	- 1 000,00	0,00
TOTAL			- 1 000,00	

Rajout de 3 000 € en dépenses sur le programme n°231 : réhabilitation piscine Lapalisse, pour payer la suite des honoraires de l'avocate chargée de l'assistance juridique relative à la procédure de médiation.

Rajout de 3 500 € en dépenses sur le programme n°274 : piscine Bert, pour le remplacement de la totalité des margelles de la piscine de Bert.

Ces crédits (6 500 €) sont prélevés sur le programme n°258 : provision.

Section d'investissement – Dépenses :

Article / Prog.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
21318 / 231	Réhabilitation piscine Lapalisse	47 504,23	+ 3 000,00	50 504,23
2138 / 274	Piscine Bert	10 800,00	+ 3 500,00	14 300,00
2313 / 258	Provision	46 432,00	- 6 500,00	39 932,00
TOTAL			0,00	

BUDGET ANNEXE HÉBERGEMENTS DE LOISIRS n°39600 (n°2) :

Création du programme n°39 : lave linge camping Lapalisse, et ajout de 500 € en dépenses, pour le remplacement du lave linge au camping de Lapalisse.

Ces crédits (500 €) sont prélevés sur le programme n°18 : provision pour travaux.

Section d'investissement – Dépenses :

Article / Prog.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
2188 / 39	Lave linge camping Lapalisse	0,00	+ 500,00	500,00
2313 / 18	Provision pour travaux	20 000,00	- 500,00	19 500,00
TOTAL			0,00	

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 003-240300491-20221205-DM5-DE

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les virements de crédits présentés et regroupés sous la Décision Modificative N°5 au Budget Primitif 2022.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : - 8 DEC. 2022
Publié ou Notifié
le : - 6 DEC. 2022
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"